

# Protocole de Brazzaville

« Les délégations représentant les gouvernements de la République populaire d'Angola, la République de Cuba et la République d'Afrique du Sud, se retrouvant à Brazzaville avec la médiation du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, exprimant leur profonde appréciation à l'égard du président de la République populaire du Congo, le colonel Sassou-N'Guesso, pour son indispensable contribution à la cause de la paix en Afrique australe et pour l'hospitalité offerte aux délégations par le gouvernement de la République populaire du Congo.

Confirmant leur engagement à agir en accord avec les principes d'un règlement pacifique en Afrique australe, signé à New York le 13 juillet 1988 et approuvé par leurs gouvernements respectifs le 20 juillet 1988, chaque élément étant indispensable pour un règlement global ; avec les accords conclus à Genève le 5 août 1988 pour le redéploiement au Nord, et le retrait total et par étape des troupes cubaines d'Angola, exhortant la communauté internationale à fournir un soutien financier et économique pour la mise en place de tous les aspects de ce règlement, conviennent de ce qui suit :

- Les parties conviennent de recommander au Secrétaire général des Nations unies que le 1<sup>er</sup> avril 1988 soit désigné comme la date de mise en place de la résolution 435/78 du conseil de sécurité des Nations unies.
- Les parties conviennent de se rencontrer le 22 décembre 1988 à New York pour la signature de l'Accord tripartite et pour la signature par l'Angola et Cuba de leur accord bilatéral. Au moment de la date de signature, l'Angola et Cuba auront conclu un accord avec le Secrétaire général des Nations unies sur les arrangements concernant la vérification qui doivent être approuvés par le conseil de sécurité.
- Les parties acceptent d'échanger les prisonniers de guerre après la signature de l'accord tripartite.
- Les parties acceptent de créer une commission conjointe en accord avec l'annexe attaché au présent protocole. »

*Pour le gouvernement de la  
République d'Angola*  
**Antonio Franca Ndalú,**  
*Vice-ministre de la défense, chef  
d'Etat-major général des Fapla.*

*Pour le gouvernement de la  
République de Cuba*  
**Ricardo Alarcon,**  
*Vice-ministre des relations  
extérieures.*

*Pour le gouvernement de la  
République d'Afrique du Sud*  
**Roelof «Pik» Botha,**  
*Ministre des Affaires étrangères.*